



EFFET DE LA DIVULGATION D'INFORMATIONS DES FACTEURS RSE SUR LA PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES IVOIRIENNES

EFFECT OF DISCLOSURE OF INFORMATION ON CSR FACTORS ON THE FINANCIAL PERFORMANCE OF IVORIAN COMPANIES

YAPI Séka Laurent

Docteur en Sciences de Gestion
Enseignant Chercheur
UFR des Sciences Economiques et Développement.
Université Alassane Ouattara de Bouaké
Laboratoire de Recherche en Gestion des Entreprises
Côte d'Ivoire

YAO Guy

Docteur en Sciences de Gestion
Enseignant Chercheur
UFR des Sciences Economiques et Développement.
Université Alassane Ouattara de Bouaké
Laboratoire de Recherche en Gestion des Entreprises
Côte d'Ivoire

Digital Object Identifier (DOI) : <https://doi.org/10.5281/zenodo.11075358>

Résumé : La divulgation d'informations sociales et environnementales a été l'objet de nombreuses études dans la littérature comptable anglo-saxonne. En effet, comme la publication d'informations comptables, les facteurs de la divulgation d'informations RSE sont analysés à la lumière des deux cadres théoriques des relations entre l'entreprise et ses parties prenantes. D'une part, l'entreprise capitaliste, cherchant à maximiser leur utilité « *Business an Society* » ; d'autre part, l'entreprise citoyenne, qui a le devoir d'agir de manière socialement responsable « *Business Ethics* ». Ainsi, dans un contexte de pays en voie de développement comme la Côte-D'Ivoire, l'objet de cette recherche est de s'interroger sur l'effet de la divulgation d'informations des facteurs RSE sur la performance financière des entreprises. La méthodologie adoptée est basée sur un modèle DEA, transformant les ressources (inputs) en prestations (outputs) par le calcul de score d'efficacité. Les résultats précisent que, pour améliorer leur performance, les firmes doivent concentrer leur analyse de "best practice" sur les entreprises informatiques identifiées comme pair de référence.

Mots clés : Responsabilité Sociale d'Entreprise, Performance Financière d'Entreprise, Diffusion d'Informations des Facteurs RSE, Modèle DEA.

Abstract: The disclosure of social and environmental information has been the subject of numerous studies in the Anglo-Saxon accounting literature. Indeed, like the publication of accounting information, the factors of CSR information disclosure are analyzed in the light of the two theoretical frameworks of relations between the company and its stakeholders. On the one hand, the capitalist enterprise, seeking to maximize their utility "Business an Society"; on the other hand, the corporate citizen, which has the duty to act in a socially responsible manner "Business Ethics". Thus, in a context of developing countries like Ivory Coast, the object of this research is to question the effect of the disclosure of information on CSR factors on the financial performance of companies. The methodology adopted is based on a DEA model, transforming resources (inputs) into services (outputs) by calculating an efficiency score. The results specify that, to improve their performance, companies must focus their analysis of "best practices" on IT companies identified as a reference pair.

Keywords: Corporate Social Responsibility, Corporate Financial Performance, Information Dissemination of CSR Factors, DEA Model.

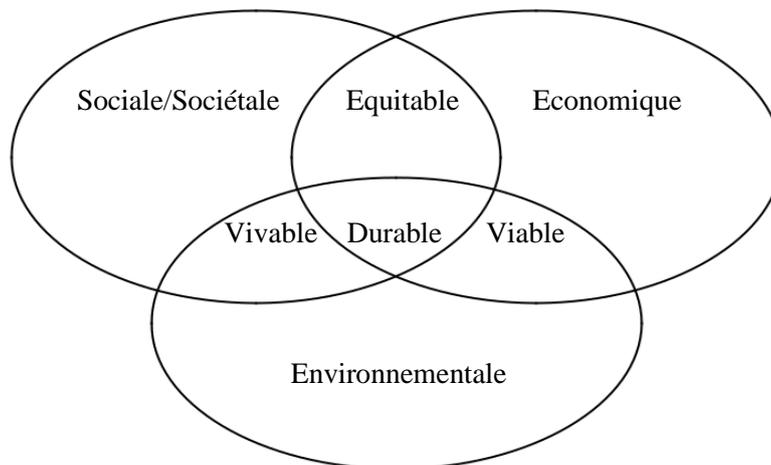
1. Introduction

Les questions sociétales, qu'elles soient liées aux aspects sociaux ou aux problèmes environnementaux font l'objet d'une attention particulière et constituent une source d'actualité. Ainsi, le pouvoir politique, tant au niveau national qu'europpéen (Commission de l'Union Européenne, 2001) et particulièrement dans tous les pays industrialisés se préoccupe des problématiques associées à la Responsabilité Sociale des Entreprises dénommée RSE.

Pour cela, la législation française prévoit, depuis la loi du 15 mai 2001, relative aux nouvelles régulations économiques (NRE), que les sociétés cotées fassent état dans leur rapport de gestion la prise en compte des conséquences sociales et environnementale de leur activité. Ce dispositif s'étend aux sociétés non cotées, par l'article 225 de la loi « Grenelle 2 » de juillet 2010 indiquant les informations à publier autour d'une quarantaine de thématiques de RSE structurées en trois (03) catégories d'informations (sociales, économiques et environnementales) relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable (J. Arnal, 2008).

En effet, selon le Rapport de Brundtland (1987), le développement durable se représente par l'intégration de trois sphères. Ce sont le social, l'économie et l'environnement. Il associe dans un cadre de bonne gouvernance, les trois objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, et de préservation de l'environnement.

Figure 1 : Les trois sphères du développement durable



Source : Rapport de Brundtland (1987).

Différentes conférences internationales (COP 15 à Abidjan, 2002 ; Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, 2002 ; Pacte Mondial des Nations Unies, 1999, Sommet de la Terre à Rio, 1992 ; Commission Brundtland, 1987 ; Conférence des Nations Unies, 1972 ; Club de Rome, 1970,) sur les questions sociales et environnementales ont permis une évolution des concepts de l'écodéveloppement, au développement durable, à la responsabilité sociale. Ces conférences internationales permettent d'intégrer de nouveaux acteurs (gouvernements, entreprises, consommateurs, etc.) autres que les scientifiques et les ONG qui ont été les pionniers à pousser la prise de conscience pour la protection de l'environnement et accordent un intérêt aux questions sociales (Delchet, 2006). Malgré

l'ampleur macro-économique du développement durable et sa mobilisation par tous les acteurs socio-économiques, il reste tributaire essentiellement de l'action des entreprises, principal acteur économique. La déclinaison des principes de développement durable au niveau de l'entreprise s'est traduite par la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises (désormais RSE). Mais qu'est-ce que la RSE ?

Selon, la commission européenne (2011), la RSE se définit comme « un concept qui permet non seulement de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi de répondre davantage aux attentes des parties prenantes dans l'investissement du facteur capital environnemental, facteur capital humain, et facteur travail ». Sous la pression exercée par les parties prenantes (Etat, ONG, salariés, clients, fournisseurs, organismes internationaux, créanciers...), les entreprises ont dû s'adapter à cet élargissement de leur responsabilité en déployant des pratiques de responsabilité environnementale, économique et sociale par la divulgation d'informations de leurs actions en faveur de la politique de protection de l'environnement (pollution et gestion des déchets ; utilisation durable des ressources ; changement climatique, biodiversité...), de la politique économique d'investissement dans le capital intellectuel (connaissances, compétences, expériences, motivations...), et de la politique sociale d'investissement dans la main d'œuvre (santé et sécurité) du facteur travail (D. Philippe et R. Durand, 2009). L'entreprise en tant qu'acteur majeur partie de la société doit désormais non seulement satisfaire les aspects économiques que sociaux et environnementaux des parties prenantes. Ainsi, pour trouver une convergence entre les intérêts dissonants de ses multiples parties prenantes, l'entreprise doit définir ses performances économiques, sociales et environnementales comme une contribution à un bien commun. Il s'agit pour l'entreprise de gérer ses opérations de manière à stimuler la croissance économique et renforcer la compétitivité, en garantissant la protection de l'environnement et en promouvant la responsabilité sociale. Peut-on assister, à la déclinaison de la conception classique de l'entreprise « capitaliste » à une vision plus moderne de l'entreprise « responsable » ou citoyenne.

Dans cette ère où le maître mot est le profit quel que soient les externalités causées, la notion de responsabilité sociale vient inverser un peu la tendance dans la mesure où elle insiste sur l'augmentation de la valeur économique qualitative de l'entreprise (système d'information, facteur travail, capital intellectuel, facteur capital environnemental, etc.) au détriment de la valeur économique quantitative (chiffre d'affaires, trésorerie, actif, etc.).

Pour l'entreprise, prendre en compte les conséquences de ces facteurs sur la société implique que la nature de ses responsabilités augmente. L'entreprise ne doit plus avoir des objectifs purement économiques, comme le suggère le courant libéral, mais également des préoccupations sociales et environnementales des individus. Dans cette optique, qu'affirme Freeman en 1984, qu'il y'a un changement de paradigme dans la vision de l'entreprise dont le cœur n'est plus l'actionnaire (Shareholders), mais les différents partenaires ou Stakeholders (actionnaires, salariés, syndicats, clients, fournisseurs, banques, pouvoirs publics, société civile, médias, etc). De cette même approche de la RSE, qu'affirme Wamba, (2020), les actions responsables permettent la création de valeurs actionnariales et de valeurs partenariales. Donc, l'idée de RSE répond à cet enjeu, tout en élargissant la vision classique à une vision éthique.

L'attitude éthique et responsable préconisée par la RSE, ne manquera probablement pas de faire gagner des bénéfices aux entreprises tout en améliorant leur image et leur compétence managériale. Aussi, l'entreprise peut grâce à la mise en place d'une bonne stratégie environnementale, réduire certains coûts et générer des économies (Boiral, 2004). Dès lors il apparaît que ces entreprises responsables ou citoyennes soient susceptibles de déduire à termes les risques, d'accroître et de renforcer leurs performances financières.

Vis-à-vis de cela, afin d'acquérir un avantage compétitif (performance financière), toute entreprise doit adopter un comportement de responsabilité sociale, nécessitant la maximisation des objectifs au profit de l'actionnaire, mais aussi la satisfaction des attentes des autres parties prenantes (Hoffmann et Saulquin 2009). En effet, dans un objectif de devenir performante, la production des entreprises doit incorporer certains éléments à savoir le niveau de qualité de biens et/ou de services, la sécurité, l'image...plaçant les parties prenantes au cœur de l'entreprise et obligeant les entreprises à envisager la performance du point de vue des tiers (M. Sidi, 2018). Face à cette problématique universelle d'accroître en même temps le profit des actionnaires et d'adopter un comportement éthique ou social ; une question appréhendée par la recherche depuis les années 1970 et restant encore aujourd'hui sans réponse certaine se pose dans ce contexte (Margolis et Walsh, 2002). Les engagements de l'entreprise dans la divulgation d'informations des facteurs RSE ont-ils un effet réel sur leur performance financière ? Depuis plusieurs années, l'examen de nombreuses études ayant contribué à analyser la question de la relation facteurs RSE et PFE, traduit la diversité des mesures adoptées (Orlitzky et al., 2003, Margolis et al., 2007). Bien que cette diversité soit souvent avancée en tant qu'élément de réponse à l'hétérogénéité des résultats exposés dans la littérature, la complexité inhérente à la notion de RSE vue par des définitions du concept qui ne sont pas unanimes. Deux théories opposées sont effectivement débattues. Une théorie éthique qui stipule que la prise en compte des facteurs RSE par les dirigeants de l'entreprise permet d'acquérir un avantage compétitif par la maximisation non seulement des valeurs des actionnaires et aussi des autres parties prenantes (Deng et al. 2013). Dans cette perspective, une relation positive entre facteurs RSE et PFE est donc espérée. A l'opposé, une théorie classique, selon laquelle « l'investissement dans les facteurs RSE augmentent les coûts et génèrent des dépenses supplémentaires provoquant un déséquilibre financier » (Friedman, 1970). Une corrélation négative entre facteurs RSE et PFE est donc attendue. Trois résultats revêtent le signe de la relation RSE/PFE (Malkini et al. 2009 ; Allouche et Laroche, 2015). La positivité et/ou la négativité et la neutralité. Ces résultats sont mitigés et divergents. Cette divergence de résultats qui ne permet de réaliser des comparaisons pertinentes constitue l'objet de débats sur la problématique théorique de la relation facteurs RSE et PFE (Crifo et Ponsard, 2008). Dans le contexte ivoirien, les études traitant le concept facteur RSE sont encore dans un état embryonnaire. Généralement, ces études concernent l'état des lieux de la RSE en Côte-D'ivoire (Gnanzou, 2018 ; Aboubacar, 2017 ; Gnanzou et Wamba, 2016). Les études sur la question du lien facteur RSE et PFE sont extrêmement rares, (Wamba, 2010 ; Fillion, 2014 ; Kouadio, 2017 ; Kaboré, 2018). Pourtant, la prise de conscience du concept RSE en Côte-D'ivoire ne cesse d'augmenter, vu par l'évènement historique à Abidjan (2022) de la Conférence des Parties (COP, 15) sur la désertification et la sécheresse. Cet évènement vise à l'accroissement exponentiel de la production agricole durable à l'échelle de la Côte-d'Ivoire et de la sous-région, tout en préservant les fonctions écosystèmes des sols

(investissements dans le facteur capital environnemental) et autres facteurs de production (facteur travail, facteur capital humain...).

Aussi, dans cette politique de soutenir la durabilité environnementale des principales chaînes d'approvisionnements de produits de base, la Côte-D'ivoire de par son organe Centre de Promotion des Investissements en la Côte-D'ivoire (CEPICI, 2016) demande aux entreprises de s'engager dans les pratiques sociétales par la publication de leurs investissements dans les facteurs RSE afin d'acquiescer des parts de marchés. En effet, l'Etat ivoirien demande aux entreprises de faire du social, alors que les actionnaires réclament la maximisation de leur profit. Cette divergence d'opinions constitue notre problématique empirique qui nous permet de savoir si la divulgation d'informations des facteurs RSE constitue une création de valeurs (opportunité) ou une destruction de valeurs potentielles (menace) pour les entreprises.

Ainsi, notre question tente de répondre au questionnement suivant. Quelle est la nature de l'effet de la divulgation d'informations des facteurs RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes ?

Quelle est la nature de l'effet de la divulgation d'informations sociétales sur la performance financière des entreprises ivoiriennes ?

Quelle est la nature de l'effet de la divulgation d'informations économiques sur la performance financière des entreprises ivoiriennes ?

Quelle est la nature de l'effet de la divulgation d'informations environnementales sur la performance financière des entreprises ivoiriennes ?

Dans l'optique de répondre à ces questions de recherche, notre étude adopte une approche confirmatoire qui définit un positionnement épistémologique positiviste. Notre approche de recherche est quantitative par l'administration d'un questionnaire sur un échantillon de 88 entreprises industrielles et entreprises non industrielles ivoiriennes issu de différents secteurs d'activité engagées dans les facteurs RSE. Ainsi, la théorie que nous allons mobiliser est celle des parties prenantes développée par Freeman (1984). Le mode de raisonnement est hypothético-déductif. Cette démarche choisie nous permet d'expliquer la relation entre l'engagement des facteurs RSE des entreprises ivoiriennes et leur performance financière (une réalité qui existe déjà).

En effet, nous partons de l'analyse des théories et études empiriques existantes expliquant cette relation afin de formuler des hypothèses pour les confirmer ou les infirmer suivant les résultats obtenus. L'outil que nous allons utiliser pour traiter nos données est le logiciel DEA (Modèle Data Analysis).

Le tableau suivant récapitule le canevas de la recherche.

Tableau 1 : Canevas de la recherche

Thème de recherche	Effet de la divulgation d'informations des facteurs RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes
Problématique de recherche	Nature de la relation de la divulgation d'informations des facteurs RSE sur la performance financière des entreprises ivoiriennes
Ancrage théorique	Théorie des parties prenantes (cadre de référence)
Mode de raisonnement	Démarche hypothético-déductible
Approche	Quantitative
Traitement de données	Logiciel DEA : outil d'analyse et d'aide à la décision

Source : Données de l'enquête

2. Revue de la littérature

Cet état de l'art nous permet de définir d'une part les bases théoriques du concept RSE relatif à ses facteurs en matière de divulgation d'informations et la performance financière d'entreprise, du concept unidimensionnel au concept multidimensionnel. D'autre part, d'exposé les travaux qui justifient le lien entre concept RSE et la PFE.

2.1. Cadre théorique de référence

Ce paragraphe consiste à exposer les bases théoriques qui justifient l'existence et le développement de la communication d'entreprise en matière de RSE.

2.1.1. La théorie des parties prenantes

Les théories de la RSE s'inscrivent entre deux (02) visions opposées de l'entreprise (M. Capron et F. Quairel, 2010). Une vision éthique ou l'entreprise doit agir de manière socialement responsable ou citoyenne. Pour ses adeptes, « l'entreprise doit avoir un comportement éthique. Cela signifie que l'entreprise a le devoir d'agir de manière socialement responsable » (Zenisek, 1979). A l'opposé, une vision libérale dans laquelle la seule responsabilité de l'entreprise est le profit, c'est à l'Etat de gérer le coté social. Pour ses adversaires « La RSE n'a de sens que si elle accroît le profit des actionnaires » (Friedman, 1962, 1970).

Il en ressort que l'entreprise choisit de son propre fait d'œuvrer dans le cadre éthique, social en vigueur, alors qu'elle est contrainte d'être performante sur le plan économique et d'exercer ses activités dans le cadre légal et réglementaire. Ses deux visions extrêmement opposées du concept RSE ont fait l'objet de nombreux débats aussi bien au niveau des académiciens qu'au niveau des organismes internationaux et ont conduit à fragmenter les approches théoriques qui s'appuient pour la plupart sur la théorie des parties prenantes (TPP).

2.1.2. La théorie de la légitimité

Selon la théorie de la légitimité, la stratégie de divulgation d'informations sur les facteurs RSE de l'entreprise a pour objectif de satisfaire les attentes de la société civile et s'attache en particulier à apporter une réponse aux groupes de pression et lobbies de la part des dirigeants. Le dirigeant doit rendre, légitime sa politique auprès des parties prenantes par des différentes

étapes. D'abord, *pragmatique*, « en répondant à leurs attentes, par un comportement créant l'adhésion des parties prenantes » (Ramonjy, 1997). Ensuite, *moral*, « en donnant du sens à sa stratégie et en la rendant conforme aux valeurs des acteurs et de la société » (Pupion, 2013). Enfin, *cognitif*, « en offrant une représentation de sa politique permettant aux acteurs de la comprendre » (Desreumax, 2015).

2.1.3. La théorie du signal ou théorie politico-contractuelle

Selon Martinez (2009), les entreprises communiquent volontairement sur les facteurs RSE parce qu'elles cherchent à éviter par anticipation une intervention invasive sur le contrôle de leurs activités. En effet, « la théorie politico-contractuelle de la RSE vise à élargir la relation d'agence des différentes parties prenantes et ne plus la limiter aux seuls actionnaires » (Quairel, 2004). En ce sens, les rapports annuels obligatoires ou volontaires dédiés aux facteurs RSE ont pour objectif de réduire l'asymétrie d'informations entre les dirigeants et les parties prenantes permettant aux dirigeants de se justifier auprès des parties prenantes, et surtout d'éviter les contrôles et interventions législatives contraignantes au niveau des régulateurs (Oxibar, 2003). Aussi, cette relation d'agence peut s'élargir dans le signal que l'entreprise sera capable d'envoyer à l'ensemble des parties prenantes pour l'intérêt à signaler d'une part sa qualité de performance par rapport aux entreprises les moins performantes (Bellini et Delattre, 2005). D'autre part à se justifier de sa qualité de non performance due aux engagements de l'entreprise dans les démarches RSE parfois coûteuses et contraignantes (à titre d'exemple, l'investissement dans les facteurs environnementaux afin d'obtenir les certifications environnementales dont l'entreprise cherchera à se justifier face aux parties prenantes).

La revue de littérature a révélé une prolifération des définitions proposées du concept par les auteurs traduisant des approches différentes, qui certes, enrichissent le débat mais complexifient le sujet. Toutes ces définitions sont basées sur deux visions contradictoires proposant la finalité du concept RSE d'acquérir un avantage compétitif (la performance).

2.2. La performance de l'entreprise : un concept complexe et difficile à définir

La performance de l'entreprise est une notion polysémique, complexe et difficile à définir, tant les approches sont multiples. Sa complexité n'émane pas uniquement de la diversité de ses conceptualisations ; mais aussi de son caractère multidimensionnel « performance globale » difficile à mesurer techniquement.

2.2.1. La performance de l'entreprise : un concept multidimensionnel

Baret et Lepetit (2006) définit la performance comme « une visée ou un but multidimensionnel, économique, sociale et/ou sociétale, financière et environnementale, qui concerne aussi bien les entreprises que les sociétés humaines à savoir les salariés et les citoyens ». Pourtant, dans la pratique, l'on constate que la performance est un concept flou et multidimensionnel qui n'a de sens que dans le contexte dans lequel il est défini. En effet, notre contexte d'étude est relatif à la survie de l'entreprise par la création de valeurs actionnariales et partenariales pour les actionnaires, les clients, les investisseurs etc. Ainsi, l'évaluation sur l'aspect de la performance financière est nécessaire et suffisante (Roux et al.2014).

2.2.2. La Performance financière d'entreprise du concept unidimensionnel au concept multidimensionnel

La performance a longtemps été un concept unidimensionnel centrée sur la seule dimension financière par la maximisation du profit généré des actionnaires et le retour sur investissement (Bourguignon, 1998). Cette logique purement financière a fait l'objet de fortes critiques dans la littérature existante (Bouquin, et al, 2004). La performance définie en terme financier ne suffit plus dans la mesure où sa réalisation de maximisation de profit matérialisé par le versement des dividendes des actionnaires versés est vue dans le court-terme (Kaplan et Norton, 1996). Elle n'intègre pas les autres acteurs internes et externes qui sont affectés directement et indirectement par la réalisation des objectifs de l'entreprise (dirigeants, salariés, clients, banques, etc.). La pérennité de l'entreprise prend peu en compte la valeur économique qualitative (investissement dans le facteur travail, capital humain, capital environnemental).

Cependant, la fin des années quatre-vingt a consacré la mise en évidence du caractère complexe et multiforme du concept (Mathé et Chagué, 1999). selon Barillot (2001), ce fut la naissance d'un environnement économique plus complexe par la prise de conscience du pilotage de l'entreprise caractérisé d'une part par les indicateurs financiers (le chiffre d'affaires, le résultat net : RN, le retour sur investissement : ROI, Return On Asset : ROA, Return On Equity : ROE...) et d'autre part par les indicateurs non financiers (la qualité du produit et du service, la mobilisation des employés, le climat du travail, la satisfaction de la clientèle...). De nos jours, les entreprises sont de plus en plus confrontées à de nombreux défis liés à la concurrence intensive, à la mondialisation des marchés, aux changements climatiques, aux turbulences et crises de l'environnement économique qui justifie la sensibilité de leur performance. Face à ses dangers, « les entreprises qui réussiront sont celles qui seront aptes à tirer profit des opportunités relatives à l'investissement socialement responsable » (Gasmi, 2017).

2.3. Ambiguïté et variabilité de la relation facteurs RSE et performance financière d'entreprise

La relation facteurs RSE et performance financière des entreprises a suscité l'intérêt de nombreux chercheurs au cours de ces dernières années (Allouche et Laroche, 2013). De nombreuses recherches, tant sur l'ancrage empirique que théorique ont essayé d'établir le lien entre les deux concepts (RSE et PFE). Mais les résultats sont mitigés et divergents (Makini et al. 2009 ; Allouche et Laroche, 2005).

2.3.1. Facteurs RSE et PFE : ambiguïté des études empiriques

Sur le plan empirique, la disparité des conclusions des divers travaux reflète cette multiplicité de paradigmes coexistant. Même si la majorité des études empiriques soutiennent un impact positif des facteurs RSE sur la PFE, chacune de ces théories est supportée par des résultats empiriques (Mc Guire et al, 1988; Waddock et Graves, 1997; Mc William et Siegel, 2000; Hillman et Keim, 2001; Nelling et Webb, 2009; Wang et Choi, 2010).

Waddock et Graves (1997), Simpson et Kohers (2002) et Goukasian et Whitney (2007) ont validé une relation positive. Vance (1975), Aupperle et al. (1985) et Brammer et al. (2006) émettent une relation négative en évidence. Par contre, Chen et Melcalf (1980), Mc Williams

et Siegel (2000) ainsi que Murray et al. (2006) concluent à l'absence de relation. Enfin, Brammer et Millington (2008), Bouquet et Deutsch (2008) et Elsayed et Paton (2009) valident une relation non linéaire qui peut prendre une forme concave ou convexe.

Il est aussi nécessaire de citer une méta-analyse réalisée par Margolis et Walsh (2003) sur la période 2002-2003 concluant sur 126 études. Sur ces 126 études, soixante-six (66) concluent à une association positive entre les facteurs RSE et la PFE, sept (07) observent un lien négatif, trente (30) concluent à absence de liens, vingt-trois (23) obtiennent des résultats mitigés.

Le tableau suivant récapitule les principaux résultats empiriques de la relation RSE et PFE.

Tableau 2 : Synthèse des principaux résultats empiriques

Nature de la relation	Pava & Krausz (1996)	Griffin & Mahon (1997)	Roman, Hayibor & Agle (1999)	Margolis & Walsh (2003)	Orlitsky, Schmidt & Rynes (2003)
Relation positive	57%	22	28	66	27
Relation négative	5%	12	2	7	2
Relation non significative	38%	6	11	30	-
Relation mitigée	-	11	5	23	23
Total	21	51	46	126	52

Source: Margolis et Walsh (2003)

Ces résultats empiriques controversés ont catalysé plusieurs méta-analyses qui ont tenté d'apporter une réponse claire ou du moins consensuelle à la question : lien facteurs RSE et PFE ? (Margolis et Walsh, 2003; Orlitsky et al., 2003; Allouche et Laroche, 2005;...).

Globalement, les conclusions avancées réfutent l'argument selon lequel il y'a un prix à payer pour être responsable. La plupart de ces travaux s'accordent pour un impact positif faible de la RSE sur la PFE.

2.3.2. Facteurs RSE et PFE : Variabilité des fondements théoriques issus du sens des liens

Plusieurs théories coexistent pour expliquer l'effet des facteurs RSE sur la PFE, aussi bien sur la nature du signe des liens et de la forme.

2.3.2.1. Relation négative entre facteurs RSE et PFE

- L'hypothèse de l'arbitrage ou la « Trade-off-Hypothesis »

Cette hypothèse fait référence à la thèse classique de Friedman (1962, 1970), selon laquelle la RSE n'a de sens que si elle accroît le profit des actionnaires. La vision classique suggère en effet que, la seule responsabilité de l'entreprise est la maximisation du profit des actionnaires. Selon cette vision néoclassique, la prise en charge d'actions sociales ou charitables implique des coûts additionnels pour l'entreprise, ce qui la désavantage par rapport à ses concurrents les moins engagés (Levitt, 1958; Friedman, 1970; Aupperle et al.1985). Parallèlement, Balabanis, Hugh et Jonathan (1998) suggèrent que les investissements dans le facteur travail, facteur

capital humain, et facteur capital environnemental diminuent les fonds alloués pour d'autres activités économiquement plus profitables.

2.3.2.2. Relation positive entre facteurs RSE et PFE

- L'hypothèse de l'impact social « Social Impact Hypothesis »

L'hypothèse de l'impact social repose sur la théorie des parties prenantes (TPP). Cette théorie a marqué la littérature de la relation facteurs RSE et PFE (Allouche, 2005). Selon (Freeman, 1984), la théorie des parties prenantes a expliqué à l'origine, l'influence favorable d'un comportement social sur la performance financière. En effet, la RSE est un indicateur de la capacité de l'entreprise à satisfaire efficacement les demandes des diverses parties prenantes. Ce concept a pour objectif de regagner la confiance des parties prenantes et donc d'améliorer la rentabilité financière de l'entreprise. Dans cette perspective, Waddock et Graves (1997) parlent de « *Good Management Theory* », selon laquelle il existe une corrélation élevée entre les pratiques managériales (l'investissement dans : le facteur travail, facteur capital humain et facteur capital environnemental) et la PFE. Cela s'explique par « une amélioration des pratiques socio-économiques et environnementales entraîne des relations privilégiées avec les parties prenantes, implique ainsi plus de performance financière.

2.3.2.3. Relation neutre entre facteurs RSE et PFE

- L'absence de lien entre facteurs RSE et PFE

La neutralité de la relation est expliquée soit par l'effet de compensation entre les coûts et les bénéfices de la RSE (Mc Williams et Siegel, 2001), soit par la complexité du lien entre les facteurs RSE et la PFE, (Ullman, 1985; Allouche et al, 2004). D'autres auteurs, aussi soulignent que le lien provient d'un pur hasard. « Les variables retenues ne permettent pas de distinguer les firmes performantes et non performantes ; ce sont les variables de contrôle telles que l'effet taille, le secteur d'activité... qui interviennent d'une façon imprévisible et permettent de relier les deux concepts » (Vogel, 2005 ; Ullman et al.1985).

2.3.2.4. Les relations non linéaires

L'argument en faveur d'une relation complexe est exploré dans des modèles non linéaires avancés. Ces modèles s'opposent quant à la forme de l'interaction, proposant soit une relation en forme concave (Bowman et Haire, 1975; Lankoski, 2008), soit un lien en forme convexe (Bamett et Salomon, 2006; Bouquet et Deutsch, 2008).

Le tableau suivant permet de résumer les différentes hypothèses issues de la littérature à l'aide du sens de la relation facteurs RSE et PFE.

Tableau 3: Synthèse des différentes hypothèses du sens de la relation facteurs RSE et PFE

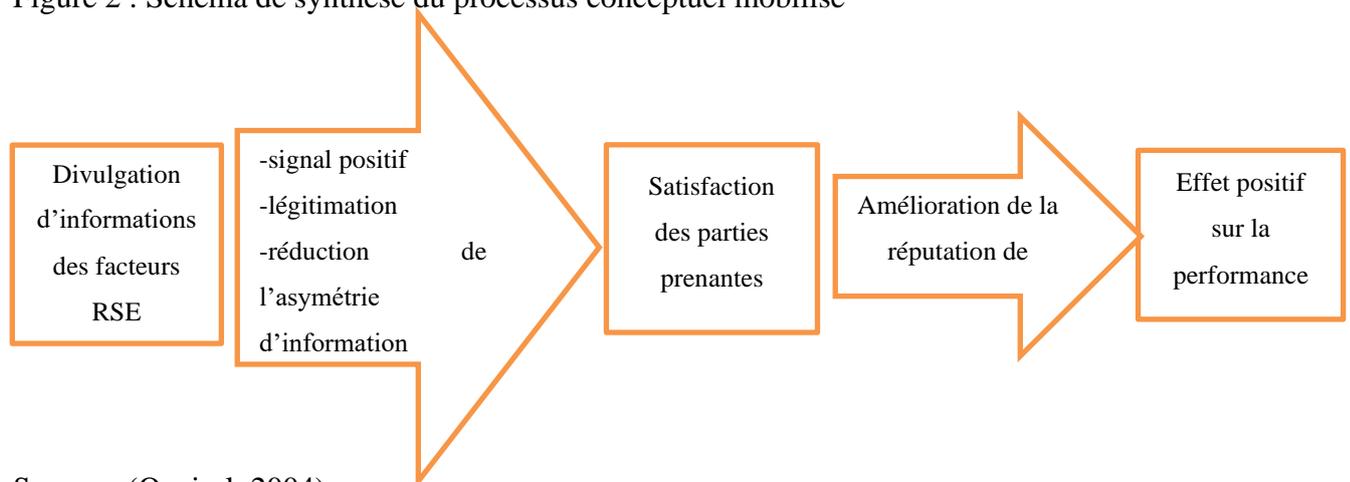
Performance positive de RSE sur PFE	
Fondements théoriques	Validations empiriques
Activisme actionnarial et prise en compte des parties prenantes comme facteur de surperformance (théorie des parties prenantes)	Opler et Sokobin (1995) ; Smith (1996) ;Barnett et Salomon (2006) ; Core et al. (2006).
Horizon « long-terme » comme facteur de surperformance (effet d'apprentissage)	Cummings (2000) ; Bauer et al. (2005) ; Salomon (2006) ;Galema et al. (2008) ; Derwall et Koedijk (2009)
Niveau de RSE élevé comme facteur de surperformance (effet d'information)	Moskowitz (1972) ; Derwall et al (2005) ; Gillet et al. (2008)
Performance négative de RSE sur PFE	
Fondements théoriques	Validations empiriques
Coûts externes de la RSE comme facteur de sous-performance (théorie néolibérale de Friedman)	Vance (1975) ; Geczy et al. (2003) ; Brammer et al. (2006) ; Chong et al. (2006) ; Gillet (2009)
« Moindre diversification » et réduction de l'univers d'investissement comme facteur de sous-performance	Girard et al. (2007)
Coûts financiers de RSE comme facteur de sous-performance (coûts de transaction et frais de gestion)	Luther et al. (1992) ; Tippet (2001) ; Bauer et al. (2005) ; Kreander et al (2005) ; Saadaoui (2009)
Neutralité de Performance entre RSE et PFE	
Fondements théoriques	Validations empiriques
Les produits d'exploitations sont compensés par les charges d'exploitation	Ullman (1985) ; Allouche et Laroche (2004)
Seules les variables de contrôle permettent de relier le lien RSE et PFE	Ullman (1985) ;Vogel (2005)
Complexité de relation entre RSE et PFE	
Fondements théoriques	Validations empiriques
forme concave	Bowman et Haire (1975); Lankoski, (2008)
forme convexe	Bamett et Salomon (2006) ; Bouquet et Deutsch, (2008).

Source : Notre revue de littérature

2.3.3. Les hypothèses de recherche

Le modèle de recherche suivant consiste à mesurer l'effet de la divulgation d'informations des facteurs RSE sur la PFE.

Figure 2 : Schéma de synthèse du processus conceptuel mobilisé



Source : (Quairel, 2004)

Par conséquent, notre hypothèse principale de recherche est (H₀) : La divulgation d'informations des facteurs RSE affectent positivement la performance financière des entreprises.

Aussi, « toutes les informations diffusées sur les facteurs RSE par les entreprises ne présentent pas le même niveau d'importance pour les parties prenantes et les agents intervenants sur les marchés » (Allouche et Laroche, 2005). Il serait donc nécessaire d'établir une distinction entre les trois (03) facteurs RSE de par la communication sur les aspects sociétaux, économiques et environnementaux. Raison de plus, nous proposons dans notre recherche, trois (03) hypothèses spécifiques suivantes.

H₁ : La divulgation d'informations sociétales affecte positivement la performance financière des entreprises.

H₂ : La divulgation d'informations économiques affecte positivement la performance financière des entreprises.

H₃ : La divulgation d'informations environnementales affecte positivement la performance financière des entreprises.

3. Méthodologie

Vérifier l'hypothèse d'un effet positif de la divulgation d'information des facteurs RSE sur leur performance financière nécessite de déterminer un score d'efficacité. Belu (2009) propose à partir du modèle Data Envelopment Analysis (DEA), traduit une mesure de l'engagement des entreprises dans les facteurs RSE. Cette méthode (DEA) permet « d'évaluer la performance des entreprises qui transforment les ressources (inputs) en prestations (outputs). Aussi, cette méthode est un outil d'analyse et d'aide à la décision dans l'un des domaines suivant le calcul de score d'efficacité, tout en indiquant, si une organisation dispose d'une marge d'amélioration » (Donaldson et Preston, 1995). On note que le score d'efficacité de chaque entreprise est calculé par rapport à une frontière d'efficacité. Toute entreprise qui se situe :

- Sur la frontière, a un score de 1 ou 100%,
- Sous la frontière, a un score inférieur à 1 ou 100% et dispose d'une marge d'amélioration de leur performance.
- Une organisation ne peut se situer au-dessus de la frontière d'efficacité, car il n'est pas possible d'obtenir un score supérieur à 100%.

En effet, dans un but de tester la validité de nos hypothèses, notre étude est basée sur un échantillon de neuf (09) entreprises ivoiriennes issues de divers secteurs d'activité comme le soulignent Cai et al (2012) « l'investissement dans les facteurs RSE diffère selon le secteur d'activité. Les entreprises industrielles semblent investir dans la protection de l'environnement par l'effet polluant-payeur et les entreprises non industrielles génèrent leur investissement dans les domaines socio-économiques ». Raison de plus, nos entreprises sont choisies dans différents secteurs d'activité (service, commerce, banque, informatique, électronique, restauration, télécommunication, BTP, industrie : mines et énergies) dont les données sont issues de la Cellule d'Analyse de la Politique Economique du Cires (CAPEC) qui a fait une enquête par l'administration d'un questionnaire portant sur « les déterminants de la performance financière en Afrique subsaharienne : cas de la Côte-d'Ivoire ». De par cette enquête relative au lien existant RSE et PFE, nous adoptons une démarche quantitative par un modèle DEA permettant d'évaluer la performance des entreprises par le calcul de score d'efficacité.

3.1. Mesure des variables

La mesure de variables élaborées comme caractéristiques d'un ensemble de valeurs auxquelles il est possible d'attribuer une mesure numérique, repose dans cette recherche sur une variable dépendante (PFE), sur une variable indépendante (niveau de divulgation des facteurs RSE).

3.1.1. Variable dépendante : PFE

Dans le cadre de notre étude, nos données initiales traitent de neuf (09) entreprises, qui produisent un output opérationnalisé par les ratios ROA (rendement des actifs) et ROE (rendement des capitaux propres).

Ces mesures issues de la comptabilité sont faciles à manipuler, présentes l'avantage de fournir une mesure plus pertinente de la performance financière et aussi permettent de mieux prédire le lien éventuel facteur RSE et PFE (Waddock et Graves, 1997).

Le tableau suivant récapitule les indicateurs de mesure de la PFE

Tableau 4. Indicateurs de mesure de la PFE

Variable à expliquer	Performance financière	Rendement des actifs :	$ROA = \frac{\text{Résultat Net}}{\text{Total Actif}}$
		Rendement des capitaux propres : ROE=	$\frac{\text{Résultat Net}}{\text{Capitaux Propres}}$

Source : Données de l'enquête

3.1.2. Variable indépendante : niveau de divulgation des facteurs RSE

Pour tester l'effet de la divulgation des facteurs RSE, dans notre travail de recherche, nous utilisons des inputs comme une approximation de création d'emplois et de richesse relative à l'abondance de la productivité (Rodric, 2007).

Notre questionnaire est composé de trois (03) dimensions RSE préconisé par Carroll (1979) dont les thèmes responsabilité économique, responsabilité sociale et responsabilité environnementale sont inspirées des trois (03) piliers de la notion du développement durable. Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (rapport Brundtland, 1987).

A l'intérieur de ces différents thèmes, se trouvent des items suivants.

Tableau 5: Indicateurs de la divulgation d'informations sociétales, économiques et environnementales

Facteur sociétal	Items
Facteur travail (H.M.O.D)	- Prise en compte des meilleures conditions de travail (santé et sécurité au travail) - Bonne gestion des ressources humaines (dialogue social, cohésion sociale...)
Facteur économique	Items
Facteur capital humain -interne (employés)	- Investissement dans le capital intellectuel (connaissance, formation, expérience...) -Respect du droit du travail -Motivations financières (primes, heures supplémentaires, augmentation salarial...) -Motivation non financières (assistance sociale, promotion...) -Publication d'informations relatives aux engagements sociétaux et à l'investissement socialement responsable aux différentes parties prenantes
-externe (Etat, créanciers, ONG, clients, fournisseurs...)	-Relation de partenariat à long terme par le règlement des factures fournisseurs dans un délai bref et précis.
Facteur environnemental	Items
Facteur capital environnemental -Publication d'informations environnementales	Politique générale en matière de : -Démarche d'évaluation de certification environnementale -Actions de formation et d'informations des salariés dans la protection de l'environnement -Préventions des risques environnementaux et des pollutions, de recyclage et d'élimination des déchets -Prise en compte des nuisances sonores -Changement climatique (rejet de gaz à effet de serre, adaptation aux conséquences du changement climatique, développement de la biodiversité) -Utilisation durable des ressources par la: <ul style="list-style-type: none"> • Consommation et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales • Consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation • Consommation d'énergie, et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables • Utilisation des sols.

Source : Données de l'enquête

3.2. Illustration du modèle DEA

Nos données initiales traitent de neuf (09) entreprises, qui produisent un output (ROA et ROE), à l'aide des inputs (sous-traitance et achats : charges financières, et de l' H.MOD des employés). Ce dernier input (H.MOD des employés) étant utilisé comme une approximation de création d'emplois et de richesse (liés par ex. à l'abondance de la productivité).

Tableau 6 : Données initiales

	Output		Input	
	ROA	ROE	Charges financières	HMOD
Service	0,029281542	0,427186425	35236771980	384720
Commerce	4,471140596	5,424979841	5647539477	115536
Banque	10,45246977	3,306371461	7288750000	14640
Informatique	0	0,010796159	794396	480
Electronique	12,5	1,387926978	558000000	89194
Restaurant	0,179805926	10,7474031	157347053	16896
Télécommunication	1,125	22,45182288	2130000000	6624
BTP	-0,44195329	-0,042034308	89470018470	91200
Industrie	-0,175148693	-0,191740763	29760959710	177984

Source : Données de l'enquête

Des modèles conventionnels de DEA ont été introduits pour traiter les données non négatives. Dans le monde réel, dans certains cas, nous avons des extrants et/ou des intrants, qui peuvent

prendre des données négatives. Dans la littérature de la DEA, certaines approches ont été présentées pour évaluer la performance des unités, qui fonctionnent avec des données négatives. En effet, à travers cette littérature, Huguenin, (2013) présente une nouvelle approche fondée sur les additifs. Le modèle proposé est conçu pour fournir une cible avec une valeur non négative associée à des composantes négatives pour chaque unité observée, échouée par d'autres méthodes. Une application empirique dans le domaine bancaire est ensuite utilisée pour montrer l'applicabilité de la méthode proposée et faire une comparaison avec les autres approches de la littérature. Nous suggérons d'augmenter le tableau transversal de données en ajoutant un nombre positif qui convertit les nombres négatifs en nombres positifs. Étant donné que les scores d'efficacité DEA sont des indicateurs d'efficacité relative, tant que le rapport entre les valeurs de sortie et les valeurs d'entrée n'a pas été modifié, nos résultats ne devraient pas être affectés par la mise à l'échelle.

4. Résultats de la recherche : présentation et discussion

La méthode DEA, permet d'évaluer la performance des organisations qui transforment des ressources (inputs) en prestations (outputs). Cette méthode est un outil d'analyse et d'aide à la décision dans l'un des domaines suivant de calcul de score d'efficacité, tout en indiquant si une organisation dispose d'une marge d'amélioration.

Le tableau suivant traduit l'évaluation des entreprises transformant les Inputs en Outputs

Tableau 7 : Evaluation des entreprises transformant les Inputs en Outputs (données transformées)

	Output		Input	
	ROA'	ROE'	Charges financières	HMOD
Service	1,029281542	1,427186425	35236771981	384721
Commerce	5,471140596	6,424979841	5647539478	115537
Banque	11,45246977	4,306371461	7288750001	14641
Informatique	1	1,010796159	794397	481
Electronique	13,5	2,387926978	558000001	89195
Restaurant	1,179805926	11,7474031	157347054	16897
Télécommunication	2,125	23,45182288	2130000001	6625
BTP	0,55804671	0,9579655692	89470018471	91201
Industrie	0,824851307	0,808259237	29760959711	177985

Source : Données de l'enquête

Le tableau suivant permet de faire l'analyse de l'efficacité des entreprises

4.1. Analyse du résumé d'efficacité

Tableau 8: EFFICIENCY SUMMARY:

FIRM	CRSTE	VRSTE	SCALE	
Service	0,002	0,002	0,985	-
Commerce	0,025	0,227	0,109	drs
Banque	0,375	1,000	0,375	drs
Informatique	1,000	1,000	1,000	-
Electronique	0,073	1,000	0,073	drs
Restaurant	0,325	1,000	0,325	drs
Télécom.	1,000	1,000	1,000	-
BTP	0,004	0,005	0,774	irs
Industrie	0,002	0,003	0,825	-

Mean: 0,312 0,582 0,607

Note: CRSTE= technical efficiency from CRS DEA; VRSTE= technical efficiency from VRS DEA; SCALE= Scale efficiency= CRSTE/VRSTE

4.2. Analyse des résultats par entreprises

4.2.1 Results for firm 1

Technical efficiency = 0.002; Scale efficiency = 0.985 (crs)

PROJECTION SUMMARY: Tableau 9: PROJECTION SUMMARY

	Variable	original Value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	1.029	0.000	0.000	1.029
	ROE	1.427	0.000	0.000	1.427
Input	CH.F/cière	35236771980	0.000	-9400945.922	45991173.527
	HM.O.D	384720	-384115.221	0.000	604.779

LISTING OF PEERS:

peer	lambda	weight
7	0.018	
4	0.981	
3	0.001	

4.2.2. Results for firm 2

Technical efficiency = 0.227; Scale efficiency = 0.109 (drs)

PROJECTION SUMMARY: Tableau 10: PROJECTION SUMMARY

	Variable	original value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	5.471	0.000	0.000	5.471
	ROE	6.425	0.000	0.000	6.425
Input	CH.F/cière	5647539477	0.000	0.000	5647539477
	H.MO.D	115536	-89347.258	0.000	26188.742

LISTING OF PEERS:

peer	lambda	weight
4	0.434	
7	0.212	
3	0.094	
5	0.260	

4.2.3. Results for firm 3

Technical efficiency = 1.000; Scale efficiency = 0.375 (drs)

PROJECTION SUMMARY: Tableau 11: PROJECTION SUMMARY

	Variable	original value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	11.452	0.000	0.000	11.452
	ROE	4.306	0.000	0.000	4.306
Input	CH.F/cière	7288750000	0.000	0.000	7288750000
	H.M.O.D	14640	0.000	0.000	14640

LISTING OF PEERS:

peer lambda weight

3 1.000

4.2.4. Results for firm: 4

Technical efficiency = 1.000; Scale efficiency = 1.000 (crs)

PROJECTION SUMMARY: Tableau 12: PROJECTION SUMMARY

	Variable	original Value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	1.000	0.000	0.000	1.000
	ROE	1.011	0.000	0.000	1.011
Input	CH.F/cière	794396.000	0.000	0.000	794396.000
	H.M.O.D	480.000	0.000	0.000	480.000

LISTING OF PEERS:

peer lambda weight

4. 1.000

4.2.5. Results for firm 5

Technical efficiency = 1.000; Scale efficiency = 0.073 (drs)

PROJECTION SUMMARY: Tableau 13: PROJECTION SUMMARY

	Variable	original value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	13.500	0.000	0.000	13.500
	ROE	2.388	0.000	0.000	2.388
Input	CH.F/cière	558000000	0.000	0.000	558000000
	H.M.O.D	89194	0.000	0.000	89194.000

LISTING OF PEERS:

peer lambda weight

5. 1.000

4.2.6. Results for firm 6

Technical efficiency = 1.000; Scale efficiency = 0.325 (drs)

PROJECTION SUMMARY: Tableau 14: PROJECTION SUMMARY

	Variable	original value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	1.180	0.000	0.000	1.180
	ROE	11.747	0.000	0.000	11.747
Input	CH.F/cière	157347053	0.000	0.000	157347053
	H.M.O.D	16896	0.000	0.000	16896

LISTING OF PEERS:

peer lambda weight

6. 1.000

4.2.7. Results for firm 7

Technical efficiency = 1.000; Scale efficiency = 1.000 (crs)

PROJECTION SUMMARY: Tableau 15: PROJECTION SUMMARY

	Variable	original value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	2.125	0.000	0.000	2.125
	ROE	23.452	0.000	0.000	23.452
Input	CH.F/cière	2130000000	0.000	0.000	2130000000
	H.M.O.D	6624.000	0.000	0.000	6624.000

LISTING OF PEERS:

peer lambda weight

7. 1.000

4.2.8. Results for firm 8

Technical efficiency = 0.005; Scale efficiency = 0.774 (IRS)

PROJECTION SUMMARY: Tableau 16: PROJECTION SUMMARY

	Variable	original value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	0.558	0.000	0.442	1.000
	ROE	0.958	0.000	0.053	1.011
Input	CH.F/cière	89470018470	0.000	-470100438.053	794396
	H.M.O.D	91200	-90720	0.000	480

LISTING OF PEERS:

peer lambda weight

4. 1.000

4.2.9. Results for firm 9

Technical efficiency = 0.003; Scale efficiency = 0.825 (crs)

PROJECTION SUMMARY: **Tableau 17:** PROJECTION SUMMARY

	Variable	original value	radial movement	slack movement	projected value
Output	ROA	0.825	0.000	0.175	1.000
	ROE	0.808	0.000	0.203	1.011
Input	CH.F/cière	29760959710	0.000	-79467091.891	794396
	H.M.O.D	177984.000	-177504	0.000	480

LISTING OF PEERS:

peer lambda weight
4 1.000

Les résultats de l'entreprise 1 (service) montrent une efficacité pure de 0,2% et une efficacité d'échelle de 98,5%. Cette firme évolue dans une situation de rendements d'échelle croissants (IRS). En améliorant la manière dont l'entreprise est gérée, 99,8% (100-0,2) des inputs peuvent être économisés. En ajustant la taille de cette entreprise, la consommation d'inputs peut être réduite de 1,5% (100-98,5). Les valeurs d'origine des variables de l'entreprise 1 sont rappelées dans le tableau 9: le service à une ROA de 1,029 ; une ROE de 1,427 ; une charge financière de 35236771980 et une H.M.O.D de 384720.

Cependant, le service pourrait produire la même quantité d'outputs avec moins d'inputs 45991173,527 à la place de 35236771980 et 604,779 à la place de 384720 (cf. Tableau 9). Au total, le service doit réduire les charges financières (input 1) de 9400945,922 soit $2,67 \cdot 10^{-4}\%$ ($-9400945,922/35236771980$) pour être efficace et les HMOD de 384115,221 soit 99,84% ($384115,221/384720$). Pour améliorer sa performance, le service doit analyser les pratiques des entreprises suivantes : 7 (Télécom.), 4 (informatique), 3 (banque), qui sont identifiées comme pairs de référence. En effet, le service devrait analyser les *best practices* des entreprises d'une entreprise virtuelle formée par 1,8% de l'entreprise 7 (Télécom), 98,1% de l'entreprise 4 (informatique) et 0,1% de l'entreprise 3 (banque). Comme une telle entreprise virtuelle n'existe pas, le service devrait concentrer son analyse de best practice sur l'entreprise 4 (Informatique.), car la valeur de son Lambda est plus élevée.

Concernant l'entreprise 2 (commerce) a une efficacité pure de 22,7% et une efficacité d'échelle de 10,9%. Cette firme évolue dans une situation de rendements d'échelle décroissants (DRS). En améliorant la manière dont l'entreprise est gérée, 77,3% (100-22,7) des inputs peuvent être économisés. En ajustant la taille de cette entreprise, la consommation d'inputs peut être réduite de 89,1% (100-10,9). Les valeurs d'origine des variables de l'entreprise 2 sont rappelées dans le tableau 10 : le commerce a une ROA de 5,471 ; une ROE de 6,425 ; une charge financière de 5647539477 ; une H.M.O.D de 115536. Pourtant, le commerce pourrait produire la même quantité d'outputs avec moins d'inputs 26188,742 à la place de 115536. (cf.colonne « projected value »). En somme, le commerce doit réduire les HMOD (input 2) de 89347,258 soit 77,33% ($89347,258/115536$). Pour améliorer sa performance, le commerce doit analyser les pratiques des entreprises suivantes : 4 (informatique), 7 (Télécom.), 3 (Banque), 5 (Electronique), qui sont identifiées comme pairs de référence. Idéalement, le commerce devrait analyser les *best practice* d'une entreprise virtuelle formée par 43,4% de l'entreprise 4 (informatique), 21,2% de l'entreprise 7 (Télécommunication), 9,4% de l'entreprise 3 (Banque),

et 26% de l'entreprise 5 (Electronique). Comme une telle entreprise virtuelle n'existe pas, le commerce devrait concentrer son analyse de best practice sur l'entreprise présentant la valeur lambda la plus élevée (autrement dit l'entreprise 4 : informatique).

L'entreprise 8 (BTP) a une efficience pure de 0,5% et une efficience d'échelle de 77,4%. Cette firme évolue dans une situation de rendements d'échelle croissants (IRS). En améliorant la manière dont l'entreprise est gérée, 99,5% (100-0,5) des inputs peuvent être économisés. En ajustant la taille de cette entreprise, la consommation d'inputs peut être réduite de 22,5% (100-77,5). Les valeurs d'origine des variables de l'entreprise 8 sont rappelées dans le tableau 16: Les BTP ont une ROA de 0,558 ; une ROE de 0,958 ; une charge financière de 89470018470 ; une HMOD de 91200. Cependant, les BTP pourraient produire plus d'outputs 1,000 à la place de 0,558 et 1,011 à la place 0,958 et moins d'inputs 794396 à la place de 89470018470 et 480 à la place de 91200 (cf. colonne « projected value »). Au total, les BTP doivent augmenter leur ROA (output1) de 0,442 soit 79,21% (0,442/0,558) et ROE (output 2) de 0,0553 soit 5,53% (0,053/0,958) ; puis réduire les charges financières (input 1) de 470100438,053 soit 0,53% (470100438,053/89470018470), ainsi que les HMOD (input 2) de 90720 soit 99,47% (90720/91200). Ainsi, pour améliorer sa performance, les BTP doivent analyser les pratiques de l'entreprise 4 (informatique), qui sont identifiées comme étant pairs de référence. Les BTP devraient analyser les *best practice* d'une entreprise virtuelle formée par 100% de l'entreprise 4. De plus qu'une telle entreprise virtuelle n'existe pas, les BTP devraient concentrer leur analyse de best practice sur l'entreprise informatique.

Quant à l'entreprise 9 (industries), elle a une efficience pure de 0,3% et une efficience d'échelle de 82,5%. Cette entreprise évolue dans une situation de rendements d'échelle croissants (IRS). En améliorant la manière dont l'entreprise est gérée 99,7% (100-0,3) des inputs peuvent être économisés. Aussi, en ajustant la taille de cette entreprise, la consommation d'inputs peut être réduite de 17,5% (100-82,5). Les valeurs d'origine des variables de l'entreprise 9 sont rappelées dans le tableau 17. Les industries ont une ROA de 0,825 ; une ROE de 0,808 ; une charge financière de 29760959710 ; une HMOD de 1779984. Cependant, les industries pourraient produire plus d'outputs de 1,000 à la place de 0,825 ; et 1,011 à la place de 0,808, ainsi que moins d'inputs 794396 à la place de 29760959710 et 480 à la place de 177984 (cf. colonne « projected value »). En somme, les industries doivent augmenter leur ROA (output 1) de 0,175 soit 21,21% (0,175/0,825) et ROE (output 2) de 0,203 soit 25,12% (0,203 /0,808), puis réduire les charges (input 1) de 79467091,891 ; soit 0,27% (79467091,891/29760959710), ainsi que les HMOD (input 2) de 177984 soit 99,73% (177504/177984).

En effet, pour améliorer sa performance, les industries doivent concentrer leur analyse de *best practice* sur l'entreprise informatique qui est identifiée comme pair de référence. Concernant les entreprises 4 (informatique) et entreprise 7 (télécom.), elles ont une efficience pure de 100% et aussi, une efficience d'échelle de 100%. Ces entreprises évoluent donc dans une situation d'échelle constante (CRS). Ainsi, ces firmes sont toutes réellement efficaces. Un tel résultat serait idéal. Mais il est improbable. Par conséquent, ces firmes sont à féliciter.

5. CONCLUSION

La RSE demeure un concept aux contours flous ; d'une part, par ses définitions académiques et institutionnelles, d'autre part, de sa diversité des théories aux fondements conceptuels opposés. Une vision libérale dans laquelle « la RSE n'a de sens que si elle accroît le profit des actionnaires » (Friedman, 1970). A l'opposé, un courant étiq, considérant que « l'entreprise a le devoir d'agir de manière socialement responsable » (Freeman, 1984).

En effet, la théorie des parties prenantes fournit le cadre théorique justifiant à la fois la recherche d'une relation positive entre divulgation d'informations des facteurs RSE et PFE et le sens de la relation testée. La divulgation d'information des facteurs RSE de l'entreprise permet de réduire l'asymétrie d'informations et de légitimer l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes par sa réputation tout en favorisant une meilleure performance économique et financière (Allouche et Laroche, 2005).

La présente recherche a pour objectif de vérifier l'hypothèse selon laquelle, la divulgation d'informations des facteurs RSE affectent positivement la PFE. Le résultat principal obtenu a permis de valider notre hypothèse, par l'approche du modèle DEA du calcul de score d'efficacité par le biais des données issues de la CAPEC qui a fait une enquête sur « les déterminants de performance financière des entreprises en Afrique Subsaharienne : cas de la Côte-D'ivoire » durant la période 2016-2017. Ce résultat précise que, pour améliorer leur performance financière, les entreprises doivent concentrer leur analyse de "best practice" sur les entreprises informatiques qui sont identifiées comme pair de référence.

Ce résultat concerne la divulgation d'informations du facteur travail, du facteur capital humain et du facteur environnement, qui permettent une optimisation des processus de l'entreprise, de se rapprocher des parties prenantes et accélèrent le mécanisme de création de valeurs, comme évoque Barnéoud (2019) dans son ouvrage « les enjeux du numérique dans les politiques RSE » à travers les piliers environnementaux et le droit humain. Ces piliers doivent être au centre des prises de décisions fortes par l'entreprise, car la transversalité du numérique engendre de nouveaux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux qui sont source de création de valeurs. En outre les auteurs Meier et Schier (2017) énoncent un dernier enjeu. Celui de la confiance qui constitue notre limite de recherche. Le numérique est une source d'interrogations et de méfiance avec particulièrement la cyber sécurité et aussi le comportement du dirigeant actionnaire en matière de RSE, par la mise en œuvre des actions discrétionnaires.

Par contre, cette étude œuvre plusieurs pistes de recherches futures. D'abord l'étude de "l'effet de la PFE sur les facteurs RSE ", de par la théorie de l'hypothèse des fonds disponibles : « un niveau élevé de performance financière permet à l'entreprise de s'engager dans les actions socialement responsable ». Ensuite l'étude de "la RSE comme source de conflit d'intérêts entre ses dirigeants et les actionnaires ". Enfin l'étude de "E-réputation : Enjeux de la responsabilité numérique sur la PFE. En effet, la responsabilité numérique constitue une opportunité pour les entreprises en termes de croissance et de productivité et aussi une menace relative à des risques importants en termes de cyber sécurité.

REFERENCES

- ACQUIER, A. et AGGERI F. (2008), « La responsabilité sociale des entreprises : une généalogie de la pensée managériale », *Revue Française de Gestion*.
- ALLOUCHE, J., et LAROCHE, P. (2005), « Responsabilité Sociale et Performance Financière: une revue de littérature », *Colloque : la responsabilité sociétale des entreprises : réalité, mythe ou mystification ?*, Université de Nancy 2, 17 et 18 mars.
- AUPPERLE, K.E. (1982), An empirical inquiry into the social responsibilities as defined by corporations: an examination of various models and relationship, Doctoral dissertation, University of Georgia.
- BRUNDTAND, G.H. (1987), « Our Common Future : The world commission on environment and development », *Business Council for Sustainable Development*, Oxford University Press, Oxford.
- CAPRON, M. et QUAIREL-LANOIZELEE, F. (2004), *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*, Paris, La Découverte,
- CAROLL, A.B. (1979), "A three dimensional conceptual model of corporate social performance", *Academy of Management Review*, vol. 4, p. 497-505.
- FREEMAN, R.E. (1984), *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Pitman, Boston.
- FRIEDMAN, M. and JAGGI, B., (1986), « An analysis on the impact of corporate pollution disclosures included in annual financial statements on investors decisions » , *Advances in Public Interest Accounting*, Vol. 1, p. 193-212.
- GRAVES, S.B. et WADDOCK, S.A. (1999), "A Look at the Financial-Social Performance Nexus when Quality of Management is Held Constant", *International Journal of Value-Based Management*, Vol. 12, n°1, p.87-99.
- IGALENS, J. et GOND, J. P (2005), "Measuring corporate social performance in France: a critical and empirical analysis of ARESE data", *Journal of Business Ethics*, 56, 131-148.
- KABORÉ, F. (2018), "RSE, quel lien avec la performance financière?", <http://www.l'economistedufaso.com.2018/06/04>.
- LORINO, P. (2000), « Le Balanced Scorecard revisitée : dynamique stratégique et pilotage de performance, exemple d'une entreprise énergétique », *Congres de l'Association française de comptabilité*, Metz.
- MARGOLIS, J. D. et WALSH, J. P. (2001), *People and Profits? The Search for a Link Between a Company's Social and Financial Performance*, Mahway, Lawrence Erlbaum Associates.
- QUAIREL, F. (2007), *Contrôle et RSE aux frontières de l'entreprise : la gestion responsable de la relation fournisseurs dans les grands groupes industriels*, In colloque de l'AFC, Poitiers.
- WADDOCK, S.A. et GRAVES, S.B. (2006), The impact of mergers and acquisitions on corporate stakeholder practices, *Journal of Corporate Citizenship*, 22, 91-109.
- WAMBA, JHT (2020), « Les déterminants de la performance financière des petites entreprises Camerounaises » *Finance et Finance Internationale*, N°20 juillet 2020.
- WOOD, D.J. (1991), « Corporate social performance revisited », *Academy of Management Review*, vol.16, p. 691-718.